

Madame, Monsieur,

vous avez bien voulu me faire part de votre exaspération quant à la politique du tout répressif de la sécurité routière menée par le Gouvernement qui se traduit notamment par le déploiement de radars, désormais "invisibles", sur le territoire.

En ce qui me concerne, j'estime qu'une politique de sécurité routière efficace est une politique qui ne saurait se limiter à l'implantation de radars. L'efficacité exige de travailler sur plusieurs facteurs: les infrastructures, les véhicules et les comportements des usagers (formation, communication, respect des règles).

Une politique efficace est par ailleurs une politique juste, c'est la raison pour laquelle en 2011 nous avons assouplis le système de récupération de points.

Je me permets cependant d'attirer votre attention en ce qui concerne l'installation de radars, sur le fait qu'il s'agit d'une compétence réglementaire et non législative qui relève de la seule responsabilité du Gouvernement et du Président de la République.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire en l'expression de mes salutations distinguées.

Axel PONIATOWSKI